

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 15 JANVIER 2021 à 20h30 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

**Etaient présents :** M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, Adjointes – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, Mme BORODINE Geneviève, M. RAFIIE Hamid, Mme CASADO Pascale, M. CATHERIN Thierry, M. SARRASIN Didier, Mme CABOUX Nathalie, Mme COQUARD Marie-Christine, M. PETIT Aurélien, M. BARRAS Jean-Marie.

**Secrétaire de séance :** Mme COQUARD Marie-Christine

M. le Maire accueille les membres présents et désigne le secrétaire de séance.

### 1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 3 DECEMBRE 2020

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

### 2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

✚ Signature de deux actes de vente : le local technique et le dernier lot les Granges

✚ M. le Maire a procédé aux entretiens individuels du personnel, a signé des arrêtés concernant le personnel communal.

### 3. AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER EN ANTICIPATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

En conséquence, il est proposé d'appliquer cette mesure au budget communal. Le quart des crédits ouverts en 2020 sans le remboursement de la dette et des dépenses imprévues représente 250 887,50€.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### 4. VERSEMENT DE LA SUBVENTION A LA MUTUELLE BOUT D'CHOU

Compte tenu que les instances de la Mutuelle Bout d'Chou n'ont pas pu se réunir et voter leur budget prévisionnel 2021 (crise sanitaire),

Dans l'attente de recevoir la demande précise de subvention de la Mutuelle Bout d'Chou pour le relais d'assistantes maternelles (année 2021), Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention 2020 pour un montant de 4858,74€ en 2021. La subvention 2021 sera ajustée au moment du vote du budget.

Il indique que le relais d'assistantes maternelles est présent deux demi-journées par mois à Cublize (pôle associatif rue Mozart) pour les assistantes, les enfants, les parents et les grands-parents. Il précise que la Mutuelle Bout d'Chou organise le week-end jeux en octobre, des formations pour les assistantes maternelles ainsi que des ateliers à la parentalité. Il est précisé que la commune touche une subvention annuelle de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE, à l'unanimité, le versement de la subvention de 4858,74€ à l'association Mutuelle Bout d'Chou pour l'année 2021.
- 2- DIT que le montant sera réajusté si besoin au moment du vote du BP 2021.
- 3- PRECISE que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget communal 2021.

## 5. MODIFICATION DU RIFSEEP REGIME INDEMNITAIRE

Point ajourné, aucune modification à faire.

Les membres demandent des renseignements sur le régime indemnitaire actuel à la Commune. Des informations sont communiquées en séance et la délibération actuelle sera envoyée avec le compte-rendu.

## 6. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE

M. LAURENT indique que certaines plaques d'égout ont été refaites. Le tracteur neuf est arrivé.

Il a eu plusieurs problèmes à régler cette semaine (fuites d'eau, des panneaux d'adressage qui disparaissaient, panne de chaudière à l'école...). Le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes est en cours.

Mme BOCHARD a mis en place le nouveau protocole pour la cantine. Réunion du CME le 23/01 à 14h. Les drapeaux tricolores en extérieur vont être remplacés.

Mme BATAILLY indique que le bulletin municipal a été distribué. Dans certains numéros, il manque 5 articles dont celui de l'école publique. L'imprimeur a reconnu son erreur et réimprimera à ses frais un nouvel exemplaire pour tous.

Trois permanences ont été organisées et trois nouvelles sont à venir pour récupérer les plaques de numéro.

Les recettes du marché 2020 s'élèvent à 599€.

La bibliothèque a revu ses horaires d'ouverture pour s'adapter au couvre-feu.

Mme BERTRAND évoque que la distribution des colis aux Aînés s'est bien passée, avec 5 binômes. M. CATHERIN ajoute qu'il faudrait reconduire cette formule l'année prochaine car très appréciée par les habitants.

Elle informe que la CAPEB demande d'ouvrir une salle si besoin aux travailleurs pour se restaurer le midi. Deux centres de vaccination : l'un à Thizy et l'autre à Tarare.

La production d'électricité de l'école a rapporté 1265€ en 2019.

Le choix d'un columbarium sur le mur en pierres a été retenu et 5 cavurnes.

M. BARRAS suggère d'installer des panneaux aux entrées de village pour spécifier le caractère rural de Cublize.

M. PETIT dit que les riverains de la rue du Stade (de la caserne à la RD) sont plutôt favorables pour un sens unique avec une piste cyclable/piéton et un ralentissement 30km/h.

Mme BORODINE précise que 200 bonnets vont être offerts par la Région dans le cadre de l'opération Dessine-moi la montagne.

Elle propose qu'un évènement festif au moment de Noël soit organisé dans le village.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

- ✚ M. le Maire a reçu une offre de Jard'images pour réaliser un projet d'aménagement de l'aire de détente/loisirs près de la salle des sports et le reste de la parcelle (12000m<sup>2</sup>) pour un montant de 2100€. Le conseil valide le devis.
- ✚ M. le Maire a signé la convention avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon pour l'aménagement du centre bourg.
- ✚ M. PETIT s'inscrit comme représentant de la Commune à la filière Bois-Forêt du Beaujolais (charte forestière notamment).

### **Commission Finances :**

Mercredi 24 février à 20h

Jeudi 18 mars à 20h

### **Prochains conseils municipaux : à 20h30**

Vendredi 5 mars

Vendredi 9 avril

Jeudi 6 mai

Vendredi 4 juin

Vendredi 9 juillet

Fin de la réunion à 22h50.